

Paul d'Antioche et le monothélisme des maronites / P. Khalil Chalfoun. — Extrait de : Parole de l'Orient : revue semestrielle des études syriaques et arabes chrétiennes : recherches orientales : revue d'études et de recherches sur les églises de langue syriaque. — vol. 34 (2009), pp. 281-307.

Titre de couverture : Actes du colloque melkite : Jounieh, janvier 2008

I. Paul de Samosate, év. d'Antioche, époque 260-272 — Critique et interprétation. II. Jésus-Christ — Histoire des doctrines — ca 30-600 (église primitive). III. Maronites.

PER L1183 / FT259685P

Pour ce colloque consacré à la production littéraire des melkites avant l'ère ottomane (750-1516), j'ai choisi un auteur melkite du XII^e siècle, Paul d'Antioche, dont l'œuvre fut publiée par Paul Khoury en 1964, non pour décrire un nouveau manuscrit trouvé à la Bibliothèque orientale de Beyrouth, mais plutôt pour examiner sa position vis-à-vis des maronites et de leur prétendu « monothélisme » dans la tradition polémique melkite avec les maronites.

Nous pourrions ainsi, à travers l'analyse objective des textes du XII^e siècle, contribuer à éclaircir cette question qui a tant préoccupé les maronites et certains de leurs « accusateurs » melkites.

Nous examinerons d'abord rapidement l'œuvre de Paul d'Antioche et, dans un second temps, sa position théologique face au monothélisme des maronites, et enfin nous reprendrons brièvement cette question si délicate en examinant la position de quelques auteurs melkites.

A. QUI EST PAUL D'ANTIOCHE ?

Nous ne connaissons rien de sa famille, ni de sa date exacte de naissance ou de mort, mais tout ce que nous savons de lui, c'est tel qu'il se définit lui-même dans ses écrits, Paul évêque melkite de Sidon. Qui est-il alors au juste ?

Paul évêque d'Antioche² se présente au début de son court traité raisonné³ comme بولص الراهب، أسقف صيدا الانطاكي le moine Paul, évêque antiochien de Saïda. Son prénom est donc Paul بولص. Le terme *ar-rāhib* qui suit Būlus désigne « un moine ». Même si certains manuscrits l'omettent, d'autres le

2) La lettre fut publiée par Paul KHOURY dans son livre *Paul d'Antioche, évêque melkite de Sidon (XII^e s.)* (cité Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*). Texte traduit et introduit dans la collection Recherches, publié sous la direction de l'Institut des lettres orientales de Beyrouth, tome XXIV, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1964. Nous nous référons à ce texte arabe et français tout le long de notre étude, par Paul Khoury, *Paul d'Antioche* (cité : Paul Khoury, *Paul d'Antioche*).

Louis Cheikho a retrouvé à la Bibliothèque orientale de Beyrouth deux manuscrits sous le numéro 547 datant du XV^e et XVI^e siècles. Il les a publiés dans son premier recueil *Seize traités théologiques d'auteurs arabes chrétiens*, Imprimerie des Pères Jésuites, Beyrouth, 1906 ; et il les a réédités, dans une deuxième édition, revue et augmentée : *Vingt traités théologiques d'auteurs arabes chrétiens (IX^e-XIII^e siècles)*, Imprimerie des Pères Jésuites, Beyrouth, 1920.

3) Cf. *Court traité raisonné*, édition Paul Khoury, *Paul d'Antioche*, p. 123 et l'édition arabe رسالة مختصرة عقلية, p. 1.

qualifient d'épithètes telles que *al-miskīn*, d'*al-ḥaqīr*, d'*al-qiddīs al-fāḍil* ou *al-fāḍil al-qiddīs*⁴ (le pauvre, le saint, le vertueux, l'insignifiant, le modeste ou l'humble, ce qui est un titre utilisé pour désigner aussi un évêque). Paul était probablement « moine » et il est devenu évêque (usqf أسقف) de Sidon ou évêque de la ville de Sidon. Il affirme par ailleurs, dans son introduction à sa lettre aux musulmans : « Grâce au rang dont je fus jugé digne, je veux dire l'épiscopat ».

وإني لما أهلته من المنزلة — أعني الأسقفية^٥.

Il fut donc évêque et il a voyagé dans les territoires des Romains (Byzantins) et à Constantinople, aux pays des Amalfitains (Moldaves), dans quelques provinces franques et à Rome, afin de rencontrer des notables, des chefs religieux, des docteurs de ces contrées et de conférer avec eux sur leurs opinions concernant Mohammed.

سفري إلى ديار الروم والقسطنطينية وبلد الملافة وبعض أعمال الافرنج ورومية.
اجتمعت بإجلال أهل تلك الديار ورؤسائهم وفاوضت أفاضلهم وعلمائهم...
خاطبتهم في محمد^٦.

En tant qu'évêque, il a du faire un long voyage qui l'aurait conduit, comme il l'écrit, dans les territoires des Byzantins, dans quelques provinces franques et à Rome. Ce qui nous situe approximativement, dans la géographie politique du XII^e siècle, à une époque relativement calme où l'on pouvait circuler et échanger librement. Cet itinéraire paraît vraisemblable.

Ibn Taymiyya (mort en 1328) affirme l'authenticité de ses écrits et nous en donne même le titre : « Cette lettre, il l'a intitulée : *Traité raisonné عقليّة prouvant la croyance véritable et l'opinion droite*. Il en existe des copies anciennes. Elle est attribuée à Paul d'Antioche, évêque de Sidon »⁷. Ibn Taymiyya attribue à Paul de Sidon d'autres traités composés pour défendre le christianisme. L'importance de cette œuvre paraît tenir, aux yeux de ce grand penseur musulman, à son caractère de « somme apologétique » ayant en quelque sorte mis au point le système défensif du christianisme contre les

4) Cf. note 3 de Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, p. 8.

5) Cf. PAUL D'ANTIOCHE, *Lettre aux musulmans*, III, 3, in Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, p. 169.

6) بولص الانطاكي، رسالة مختصرة عقلية، ٣، راجع بولص خوري، ص ٥٩.

7) IBN TAYMIYYA, *Al-jawāb al-ṣāḥih*, 4 vol., Le Caire, 1905, I, 20, selon Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, p. 10.

objections musulmanes.

Qarāfi, mort en 1285, y a répondu dans son *Ağwiba fāhira* ; le texte qu'il cite, comporte le même ordre des questions et les mêmes citations du Coran⁸, même s'il ne se réfère pas explicitement au texte de Paul d'Antioche.

Quant à Mohammed ben Abi-Ṭālib, il affirma avoir reçu la lettre le 11 mars 1321 : « Elle fut en effet, expédiée un des jours de ṣafar de l'année sept cent vingt et un »⁹. Ce qui élimine l'hypothèse d'Assémani¹⁰ qui situe Paul au XV^e siècle.

L. Cheikho¹¹, Buffart¹², Berenbach¹³, Horten¹⁴, Graf¹⁵, et à leur suite Paul Khoury, s'appuient sur la réplique de Mohammed ben Abi Ṭālib et sur l'étude des manuscrits pour le situer à la fin du XII^e siècle.

L. Massignon l'a considéré comme l'un de ces prédécesseurs dans son ouverture à l'islam. À la question qu'on lui posait : « Y a-t-il des apologistes chrétiens qui aient pris, avant vous, cette question « intérieuriste » avec charité ? Il répond en 1948 : « très peu. Le plus explicite c'est l'évêque melkite Paul de Sidon, au XII^e siècle, dans son *Kitāb maṇṭiqī Dawlatkhānī*, dédié, je pense, à l'émir Fahr al-Dīn-ben-Tughān (émir kurde de Bitlis en 1148), quand il vint à Alep épouser la fille de l'Ortoqide de Mardīn, qui libéra Baudouin II. Mais Ibn Taymiyya, le grand hanbalite, qui l'a réfuté, n'a guère imité sa mansuétude »¹⁶. Quel beau témoignage venant d'un grand orientaliste et islamologue français !

8) Johann Heinrich HOTTINGER, *Promptuarium, sive Bibliotheca orientalis*, Heidelberg, 1658, 66-67, cité par Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, p. 10, note 12.

9) Cf. Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, p. 9, note 6.

10) Joseph Simonius ASSÉMANI, *Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana*, Rome, 1719-1728 ; cité par Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, p. 9, note 8.

11) Louis CHEIKHO, *Vingt traits théologiques d'auteurs arabes chrétiens (IX^e-XIII^e siècles)*, 2^e édition, Beyrouth, 1920.

12) Louis BUFFART, « Lettre de Paul, évêque de Saïda, moine d'Antioche, à un musulman de ses amis demeurant à Saïda », dans *ROC* 8, 1903, 388-425.

13) Joseph BERENBACH, « Zwei Antihäresianische, Traktate des Melchiten Paulus er-Rāhib », dans *OC* 5, 1905, 126-161.

14) Max HORTEN, « Paulus Bischof von Sidon (XIII), Einige seiner Philosophischen Agandlugen », dans *Philosophisches Jahrbuch* 19, 1906, 144-166.

15) Georg GRAF, « Philosophische – Theologische Schriften des Paulus al-Rāhib », Bishof von Sidon, dans *Jahrbuch der Philosophie und spekulative Theologie* 20, 1906, 55-58.

16) Louis MASSIGNON, « Le signe marial », dans *Rythmes du monde* 3 (1948), 12.

Cela étant possible dans une ville gouvernée par les Croisés de 1111 à 1187, à une époque qui précède l'apogée de Saladin. Ce fut donc un temps de paix propice au dialogue, à la rencontre et à la confrontation des idées, un temps où triompha le rationalisme aristotélicien, et où Manuel Comnène (1143-1180) eut des projets œcuméniques politico-religieux pour son empire.

B. SON ŒUVRE ET LES MARONITES

1. *Le monothélisme des maronites*

Paul Khoury, à la suite de L. Cheikho a divisé l'œuvre de Paul d'Antioche dans son édition critique parue à l'Imprimerie catholique en 1964, en cinq courts traités.

Le premier court traité²² est une démonstration raisonnable concernant l'existence du Créateur, son éternité, la création *ex-nihilo*, la négation de la coéternité du monde (*azaliyyat al-'ālam*), une critique de la philosophie, une affirmation de l'unique substance du Dieu Créateur et des trois hypostases, de la paternité et de la filiation et enfin de l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu et appelé à la résurrection.

Le second recueil²³ est une défense de la religion chrétienne face aux nations et aux juifs. Paul d'Antioche part d'abord de l'unicité de Dieu qui ne fait aucune difficulté pour la religion juive. Mais comment penser cette unicité avec la Trinité. Il distingue entre l'unique substance (*al-ġawhar al-wāhid*) et les trois hypostases (*talāṭat aqānīm*) : Père, Fils et Esprit Saint. Paul reprend la comparaison analogique des Pères de l'Église entre la Trinité et le soleil, la lumière et sa chaleur qui sont tous les trois de même essence ou comme la tri-unité de Dieu, ou la Trinité et l'intelligence, la raison et la vie de l'homme comme dimension tri-unitaire de l'homme et par analogie la Tri-Unité divine.

L'autre thème de ce traité est la christologie. Le Christ est un homme véritable et parfait. La religion juive a pour mission de préparer la venue du christianisme. La conclusion de cet exposé souligne l'importance de la fra-

22) Le premier recueil «*risālat muhtaşara 'aqliyat*» a été traduit par P. KHOURY par « Court traité raisonné, I, » et divisé en 30 paragraphes édité en arabe de la page 1 à la page 23 et traduit en français de la page 123 à 124 dans l'ouvrage de P. Khoury cité plus haut.

23) Le second recueil «*Şarḥ al-ḥāl al-mūġib lil-umam... ma' al-yahūd, fī dīn al-naşrāniya*» a été traduit par P. Khoury par « L'exposé aux nations et aux juifs, II » et divisé en 79 paragraphes, édité en arabe de la page 34 à la page 58 et traduit en français de la page 145 à 168.

ternité des hommes qui sont tous des fils de Dieu.

Le troisième recueil²⁴ est plus une apologie du christianisme à l'intention des musulmans. Paul essaye de convaincre à partir du Coran lui-même. Il construit un certain « Coran chrétien », ce qui a sans doute permis de dialoguer, mais n'a pas eu beaucoup d'effet sur l'islam.

Le quatrième thème²⁵ expose ce qui sépare les quatre « sectes » des chrétiens (*firaq*, فرق) : les melkites²⁶ (*malakiyā*) dont il fait partie, les nestoriens (*nastūriya*), les jacobites (*ya'aqība*) et les maronites (*mawārīna*) (IV, 3). Un seul paragraphe concerne la définition des maronites IV, 10 : Quant aux maronites, ils croient qu'il est une seule hypostase divine, deux natures, une nature divine et une nature humaine, une seule opération divine et une seule volonté divine²⁷.

أما الموارنة، فيعتقدون أنه أقنوم واحد إلهي وطبيعتان، طبيعة إلهية وطبيعة بشرية،
وفعل واحد ومشئمة واحدة إلهية.

Puis il développe son accusation contre eux au paragraphe 38 en écrivant :

« Nous allons clairement montrer la fausseté de la façon de voir des nestoriens et des maronites quand ils affirment une seule volonté divine, et une seule opération divine ; les maronites ont cependant raison de dire une seule hypostase et deux natures »²⁸.

نوضح فساد رأي النسطور مع رأي الموارنة في قولهم مشئمة واحدة إلهية وفعل واحد إلهي؛ وإن كان الموارنة قد أصابوا بقولهم أقنوم واحد وطبيعتين.

Paul reprend le Trisagion commun aux jacobites et aux maronites quand ils disent « Saint est Dieu, Saint est le Fort, Saint l'Immortel, qui a été crucifié pour nous ». Ainsi celui qui est saint est Dieu le Père, le Fils est le Fort et l'Immortel est l'Esprit Saint et non le Fils comme le prétendent les maronites

24) Le troisième recueil «*Risāla ilā ba'd al-muslimīn*» traduit en français par le P. KHOURY par « Lettre aux musulmans, III » et divisé en 46 paragraphes et édité en arabe de la page 59 à la page 83 et en français de la page 167 à la page 187.

25) Le quatrième recueil «*Al-firaq al-muta'arifa min an-naṣārā*» traduit par Paul KHOURY par « Les sectes chrétiens, IV », sous forme de 40 paragraphes et édité en arabe de la page 84 à la page 97 et en français de la page 199 et en arabe de la page 84 à la page 97.

26) Selon la traduction française de Paul Khoury.

27) *Les sectes chrétiennes*, op. cit., p. 190, § 10.

28) *Les sectes chrétiennes*, in Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, pp. 198-199, § 36.

et les jacobites. La seule opération divine visible dans le Trisagion aboutit à réduire le crucifié au Père et au Fils et à l'Esprit Saint. Or, celui qui a été crucifié est le Fils uniquement. Le monoénergisme peut aboutir à la confusion entre les deux natures du Christ et son Unique hypostase, sinon l'Incarnation serait celle du Père et de l'Esprit Saint aussi²⁹.

Paul démontre la fausseté de l'unique volonté au paragraphe 39 : « Pour ce qui concerne l'unique opération qu'ils croient dans le Seigneur Christ et qu'ils affirment divine, nous avons déjà montré la fausseté de leur façon de voir à ce sujet, en exposant l'argumentation des melkites, ce qui démontre l'existence de deux opérations et qu'il suffit de confondre nestoriens, jacobites et maronites »³⁰.

أما الفعل الواحد الذي يعتقدونه في السيد المسيح ويزعموا أنه إلهي، فقد أوضحنا ما يفسد رأيهم فيه، في احتجاج الملكية، بما يدل على فعلين، ما يكفي لردع النسطور واليعاقبة والموارنة.

Paul d'Antioche reprend la deuxième argumentation en ce qui concerne la volonté du Christ :

« Pour ce qui concerne la volonté, sur laquelle les maronites, nestoriens et jacobites s'accordent et s'opposent aux melkites, et prétendant que dans le Seigneur Christ il y a une seule volonté divine, nous répondons à cela en disant : Le Seigneur dit dans sa passion : Père, s'il est possible que ce calice passe loin de moi... mais qu'il en soit non selon ma volonté, mais ta volonté. Ceci démontre l'existence de deux volontés, car la divinité, il n'est pas permis d'en affirmer deux volontés ».

أما المشيئة التي اتفق عليها الموارنة والنسطور واليعاقبة، وخالفوا الملكية، وزعموا أن في السيد المسيح مشيئة واحدة إلهية، فنحيب أن السيد يقول وقت الآلام: يا أبتاه إن أمكن أن تجوز عني هذه الكأس... لكن لا كمشيئتي بل كمشيئتك وهذا فيدل على مشيئتين اثنتين، لأن طبيعة اللاهوت لا يجوز أن يُقال لها مشيئتين.

Paul ne mentionne plus les maronites dans le cinquième et bref traité³¹ qui parle de l'Unique substance de Dieu et de la trinité des hypostases. Il en

29) Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, IV, p. 198, § 35.

30) *Les sectes chrétiennes*, in Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, p. 199, § 37.

31) Le cinquième recueil «*Fī at-tawhīd wal-itihād*» traduit par P. Khoury par «*Unicité et union*», et publié en arabe de la page 99 à la page 101 et en français de la page 200 à la page 202 et subdivisé en 16 paragraphes.

donne plusieurs analogies possibles (la raison, la parole et la vie ; le soleil, la lumière, la chaleur ; l'intellect, l'intelligent, l'intelligé).

2. *L'affirmation de l'orthodoxie chalcédonienne des maronites*

Sans doute la position de Paul d'Antioche contre les maronites s'insère dans une longue histoire de polémique entre les maronites et les melkites au sujet de l'unique volonté ou de l'unique opération et cela avant le rattachement officiel des maronites à Rome, scellé vers les années 1180.

Sans avoir recours à beaucoup de démonstrations, Paul d'Antioche distingue bien les maronites chalcédoniens qui affirment comme les melkites chalcédoniens deux natures du Christ et des non-chalcédoniens que sont les nestoriens et les syriaques jacobites monophysites. Il ne fait donc plus de difficultés de désigner les maronites comme des chalcédoniens, mais appartient à la famille syriaque d'Antioche. Paul rattache les maronites à la famille chalcédonienne, ce qui n'était pas le cas de tous les auteurs melkites, comme nous le verrons dans notre troisième partie, et c'est à partir de cet enracinement qu'il va les inviter à rejoindre les melkites et à réfuter le monoenergisme comme le monothélisme.

Paul ne signale aucunement dans son étude l'Occident latin, qui s'est rallié sans difficultés au concile de Chalcédoine, alors que l'Orient restera durant longtemps divisé entre monophysites, nestoriens et melkites chalcédoniens, et qui seront redivisés en duothélites et monothélites.

Une chronique syriaque connue sous le nom de *Chronicon maroniticum*³² datant de la fin du VII^e siècle nous retrace une conférence contradictoire tenue en la présence de Mu'āwiya, alors gouverneur de la Syrie, vers les années 658-659, entre les évêques jacobites Théodore (patriarche d'Antioche de 649 à 667) et Sabacht (évêque de Qennesrīn d'une part et les maronites ou ceux de *bayt Mar Mārūn* de l'autre)³³. Comme le jugement fut rendu en faveur des maronites, on a estimé que cette chronique fut rédigée dans un milieu proche du monastère. Les moines semblent avoir été, à cette

32) Jean GRIBOMONT, « Documents sur les origines de l'Église maronite », dans *ParOr* 5, 1974, pp. 118-119 et n° 110. J. Gribomont suggère qu'il « serait peut-être justifié de lui donner le nom de *Chronicon Calcedonense* », pour le *Chronicon maroniticum* (1903-1904), vol. 3, p. 70 (texte syriaque) ; vol. 4, p. 55 (traduction latine).

33) Cf. Pierre DIB, *Histoire de l'Église maronite*, Beyrouth, éd. de la Sagesse, 1962, p. 15. L'auteur s'appuie sur François-Nicolas NAU, *Opuscules maronites*, I^e partie, p. 36 du texte syriaque et II^e partie, p. 6 de la traduction (cité : NAU, *Opuscules*).

occasion, les représentants du parti chalcédonien³⁴. Nous pourrions conclure qu'avant la crise du monothélisme une certaine unité régnait entre les chalcédoniens syriens qui seront divisés plus tard en melkites et maronites. Mu'āwiya fut peut-être influencé par le chalcédonien Manṣūr ibn Sargūn. Son petit-fils, Jean Damascène, se révolta contre eux après la crise du « monothélisme ». Les monophysites furent réduits à quia et obligés de payer le prix de leur échec : mille dinars tous les ans à la caisse califale³⁵.

3. La crise du monothélisme

De Chalcédoine et jusqu'au VII^e siècle, l'unité du diocèse d'Antioche avait éclaté. Chacun des regroupements chalcédoniens, nestoriens et monophysites, avait déjà sa hiérarchie propre. L'invasion et l'occupation de la Syrie par les Perses (604-622), n'avaient pas favorisé l'unité de ce diocèse, ni des communautés chrétiennes.

La revanche d'Héraclius (610-641), empereur d'Orient (622-629) fut de courte durée. Au plan religieux, il cherche une réconciliation avec les monophysites. C'est sous son règne que l'année 622, année de l'hégire, marque le commencement de l'ère musulmane.

Dans le domaine christologique, la réflexion théologique passe de l'union hypostatique, de l'ontologie du Christ, à celle des modalités et des manifestations de cette union et de ses conséquences quant au statut existentiel de l'humanité du Christ. Cette nouvelle anthropologie christologique qui

34) Cf. Mariam DE GHANTUZ CUBBÉ, « À propos de l'histoire ancienne de l'Église maronite », dans *ParOr* 26, 2001, p. 16.

35) NAU, *Opuscules*, I, p. 36 (texte), p. 6 (traduction). Il y eut un débat entre Lammens-Chémali et Ronzevalle dans *ROC* 4, II, 1899, pp. 265-268 ; 356-358 ; 451-460. Le Père Elias Khalifé-Hachem réaffirme cela dans son article sur la naissance des Églises orientales entre le V^e et le VIII^e siècle et l'Église maronite, paru dans l'ouvrage collectif *Al-Massīhiyyat, 'abra tāriḫihā fil-machreq* (Le christianisme à travers son histoire en Orient), éd. du Conseil des Églises du Moyen-Orient, 2001, p. 280. Cette citation très succincte d'un auteur anonyme syriaque fut publiée par Ernest Walter BROOKS, sous le titre *Chronica Minora* II, CSCO, 3, Louvain, 1955, p. 70. Nous sommes d'accord avec Dr Mariam DE GHANTUZ CUBBÉ « cet épisode ne nous aide pas beaucoup à connaître d'une façon plus profonde la théologie des moines de beyt Mār Marūn ».

Le texte syriaque fut traduit par Jean-Baptiste Chabot en latin. Ce texte fut repris par F. Nau, l'attribuant à un maronite dans *Opuscules maronites* cité à la note précédente. Le P. Khalifé fait remarquer que les maronites sont désignés comme les moines de «Beit Maroun» ou du couvent de Maroun, donc avant leur constitution en patriarcat autonome.

Cf. Michel HAYEK, *Liturgie maronite*, Mame, Paris, 1964, p. 12.

concerne le mode d'agir du Christ sera à la base d'une crise théologique comme sous le nom de monothélisme, du nom de ceux qui estiment qu'il n'y a qu'une volonté en lui. Cette crise amena la réunion d'un nouveau concile en Orient, celui de Constantinople III (680-681) qui ne sera pas reçu des maronites, d'où la polémique avec eux et les melkites. Cette polémique durera du VII^e au XII^e siècle et dont Paul d'Antioche en est un vivant témoin.

Un grand ténor de la théologie melkite byzantine fut évidemment Maxime le Confesseur, moine originaire de Constantinople, mais installé à Carthage du fait de la migration de nombreuses personnes déplacées par les conquêtes perses et arabes. Il sut articuler l'unité de l'activité concrète de Jésus avec le plein respect des deux activités naturelles, spécifique des deux natures. Se basant sur ces réflexions, Jean Damascène et d'autres théologiens melkites, qualifiés dès lors de maximites, polémiqueront contre le monothélisme des maronites qualifiés de non-maximites. Nous y reviendrons, mais avant, essayons de comprendre le contexte historique.

4. L'éclatement de la crise

Tandis que les Arabo-musulmans se répandaient en Syrie, l'empereur Héraclius, qui avait perdu en 636 la bataille de Yarmouk contre eux, cherchait en vain à restaurer l'unité chrétienne brisée. En 638, il promulgue un nouvel édit théologique l'*Ekthesis*, ou Exposé de la foi. Il impose une formule parlant d'une seule volonté (*hen thelèma*) du Christ, sans confusion des natures en suivant les positions de Sergius de Constantinople. Dans le cas de l'agonie du Christ, la volonté humaine du Christ n'avait pas pu ne pas résister.

Le pape Jean IV réunit un premier synode en 641 qui condamne l'hérésie monothélite. Un schisme de fait s'établit entre l'Occident et l'Orient. En 648, l'empereur Constantin II édite un *typos* qui interdit toute dispute sur cette question en prescrivant aussi bien l'emploi du terme opération (énergie) que volonté.

En 649, le pape Martin I^{er} réunit à Rome un synode, sans l'aval de l'empereur, enfreint l'interdiction du *typos* et insère l'affirmation des deux volontés et activités, correspondant aux deux natures mais relevant d'un seul sujet voulant et opérant³⁶.

36) Dzs 510-511, canon 10.

firme que les moines de Bayt Mārūn ont refusé le concile constantinopolitain de 680 (Constantinople III) qui a reconnu les deux volontés du Christ. Le patriarche chalcédonien d'Antioche Théophylacte Dar Qambara, qui était l'orfèvre du calife Marwān, se rendit au monastère des moines maronites afin de les soumettre aux décisions du concile, mais les «marounaya» refusèrent la soumission et restèrent comme ils sont jusqu'à nos jours (IX^e siècle), ils se choisissent le patriarche et les évêques de leur monastère »³⁹. En plus, les maronites refusaient de dire qu'il y a dans le Christ deux volontés séparées et opposées ou même ennemies, et en lutte l'une contre l'autre. Le Christ serait alors « un homme ordinaire, abandonné au loin par Dieu, qui craignait et redoutait la mort ».

Denys de Tell-Mahré nous rapporte également que les maronites accusaient les maximites d'être des nestoriens. Ce que nous pouvons dégager de ces controverses, c'est que les maronites refusaient d'admettre « la coexistence⁴⁰ de deux volontés ennemies ou contradictoires dans le Christ » ou le conflit entre les deux volontés dans le Christ. Ils virent un certain dualisme dans la personne même du Christ et cela était soupçonné de nestorianisme. P. Dib, soutenait l'hypothèse que les maronites ignoraient les arguments du VI^e concile en faveur des deux volontés. Ils avaient cependant « la pensée conforme à sa doctrine ».

6. Mas'ūdī (+ 956)

Al-Mas'ūdī, historien musulman du X^e siècle (+ 956), semble être bien renseigné à son tour au sujet des chrétiens et de leurs différentes appartenances dans son *Kitāb al-tanbīh wal-iṣrāf*⁴¹ : ils (les chrétiens) sont donc divisés en maronites, melkites, nestoriens et jacobites. Pour al-Mas'ūdī, les maronites sont en parfait accord avec les melkites, les nestoriens et les jacobites au sujet de la Trinité (في الثالوث), et : "في أن المسيح جوهران أقنوم واحد". Les maronites ou la maronité (المارونية) professent deux natures (الناسوت واللاهوت) dans le Christ : une nature humaine et une nature divine, ainsi qu'une seule hypostase (أقنوم واحد). Là ils se trouvent en accord avec les chalcédoniens melkites (*al-malakiyyat*), et en désaccord avec les jacobites (اليعاقبة) et les nes-

39) MICHEL LE SYRIEN, *Chronique*, publiée par Jean-Baptiste Chabot, 4 vol. Paris, 1899-1910, t. IV, pp. 457-458.

40) Pierre DIB, *Histoire de l'Église maronite*, La Sagesse, Beyrouth, 1962, p. 29.

41) AL-MAS'ŪDĪ, *Kitāb al-tanbīh wal-iṣrāf*, réimpression de l'éd. De Goeje, Leyden, 1894, Beyrouth, 1965, p. 154.

toriens (النسطورية). Et ce qui les caractérise c'est leur croyance en une seule volonté du Christ (مشيئة واحدة). Même si al-Mas'ūdī attribue l'idée du monothélisme à Mar Maroun, son témoignage confirme à la fois la présence des maronites au Liban d'un côté, et leur affiliation monothélite d'un autre.

7. *Missel du XI^e siècle*

Mgr Pierre Dib, à la suite du patriarche Duwayhī (1704), nous rapporte un texte syriaque d'un missel conservé par Duwayhī⁴², ce missel affirme, en parlant de la parfaite distinction entre la nature humaine et la nature divine dans le Christ : « Une seule personne, une volonté qu'il a eu doublement avec les propriétés des deux natures indivisibles »⁴³. Mgr Dib interprète le texte qui prouve le monothélisme des maronites du XI^e siècle dans un sens moral : « L'unité de volonté ne peut-elle être entendue qu'au sens moral, car l'auteur ne met pas en doute l'existence de la volonté humaine en tant que puissance physique ».

8. *Tūmā al-Kfarṭābī ou Thomas de Kfarṭāb*

L'auteur de la préface du traité des « Dix chapitres » attribués à Tūmā, évêque maronite de la région d'Alep et résident à Kfarṭāb (ou sud d'Alep), adressait une correspondance en 1089 à Jean IV, patriarche melkite d'Antioche. Il polémiquait sur la question de la volonté dans le Christ.

"وكان الأمر في اعتقاد الملكيين بالمشيئتين لذو طبيعتين، وفي تصحيح مذهب الموارنة بتأنس ربنا من لاهوت وناسوت طبيعتين متحدة بمشيئة واحدة".

Nous lisons dans la préface aux « Dix chapitres » : « Le sujet se rapportait à la croyance des melkites en deux volontés chez celui qui possède deux natures, et à l'établissement de la confession maronite en l'incarnation de notre Seigneur dans sa divinité et son humanité, deux natures unies en une seule volonté »⁴⁴.

Thomas répond en argumentant en faveur du monothélisme des maronites, ce qui nous pousse à penser qu'il était l'un des leurs, même si certains

42) Pierre DIB, *Histoire de l'Église maronite*, La Sagesse, Beyrouth, 1962, p. 30 (cité Dib, *Histoire*).

43) *Ms Vatican Syriaque* 396, fol. 24.

44) Cf. Charles CHARTOUNI, *Le traité des dix chapitres de Tūmā al-kfarṭābī, Documents sur les origines de l'Église maronite, édition critique et traduction*, Beyrouth, col. Recherches, n° 7 de *L'Orient Chrétien*, Dar el-Machreq, 1987, p. 73. (cité CHARTOUNI, *Dix chapitres*).

ture humaine (الجوهر الإنساني) ne veut pas, et inversement ; en ce cas, il y aurait en divergence (تباين) et opposition (تضاد), entre les deux volontés, et donc de deux personnes, et cessation du statut de l'union (hypostatique) (الاتحاد), ou alors la Trinité deviendrait quaternité, et l'on serait conduit à l'opinion de Nestorius »⁴⁸.

Après avoir passé en revue quelques auteurs « maronites », essayons de dégager, dans une troisième partie, le point de vue de certains auteurs melkites dont l'influence fut plutôt directe sur Paul d'Antioche.

C. LA POLÉMIQUE DES AUTEURS MELKITES AVEC LE MONOTHÉLISME DES MARONITES

Après avoir examiné la question du monothélisme des maronites à travers quelques textes relatifs aux maronites, nous allons consacrer cette dernière partie à l'examen de la position de quelques auteurs melkites dont Germain, Jean Damascène, Théodore Abū Qurrah, Sa'īd Ibn Baṭrīq et Sulaymān al-Ġazzī. Cette enquête permettra de mieux comprendre la position de Paul d'Antioche et les sources melkites de sa pensée.

1. Germain, patriarche de Constantinople (715-729)

Germain premier, patriarche de Constantinople, mentionne les maronites dans un traité intitulé *De haeresibus et synodis*. « Les hérétiques (les maronites) possèdent un monastère bâti dans les montagnes de la Syrie. La plupart d'entre eux rejettent, d'une façon absolue, le sixième et, encore, le cinquième et le quatrième conciles. Celui, en effet, qui accepte le IV^e a aussi accepté le VI^e, si toutefois il est en possession de sa raison et de son bon sens ; car la racine, pour ainsi dire, le fondement et la base solide du VI^e concile (P. Dib traduit ici par synode) se trouve dans le IV^e »⁴⁹.

Selon Germain, les maronites étaient des hérétiques puisqu'ils refusaient le VI^e concile œcuménique Constantinople III en 681. Il appelle à leur bon sens. Celui qui accepte le concile de Chalcédoine doit nécessairement accepter le VI^e concile qui en découle dogmatiquement.

En effet, le VI^e concile part de la définition de Chalcédoine « deux natures », « sans confusion, sans changement, sans séparation, sans division »

48) Butrus FAHD, *Kitāb al-Hudā, Dustūr al-ṭā'ifat al-mārūniyyat fī al-aġyāl al-wuṣṭā*, coll. Al-ḥizānat al-tārīḥiyyat 7, édition Lahed Khater, Beyrouth, 1985, p. 103.

49) MIGNE, PG. T. 98, col. 39-88.

pour affirmer deux volontés (*thelèsis*) ou vouloirs (*theléma*) naturels et deux activités (*energia*) naturelles ». Les deux vouloirs naturels ne sont pas opposés l'un à l'autre mais en harmonie à l'intérieur de la visée de l'union hypostatique⁵⁰.

Aux deux natures vivantes du Christ, s'ajoutent donc deux volontés naturelles. Aux deux volontés (VI^e concile) s'appliquent donc les quatre ad-verbés de concile de Chalcédoine, puisque la nature humaine n'a pas été supprimée mais conservée. L'unité dans le Christ demeure différenciée ceci récapitule les conciles antérieurs, Éphèse, Chalcédoine et Constantinople II. Le concile sera reconnu en Occident par le pape Léon II en 682 puis en Orient par l'empereur Justinien II en 686.

Loin de nous de rejeter un doute sérieux sur l'authenticité de ce texte comme le fait P. Dib⁵¹ commentaire. Même si le texte fut composé à la demande du diacre Anthime, peu après avoir démissionné, vers le milieu de janvier 729, et même si les maronites n'étaient pas au courant du VI^e concile œcuménique, selon P. Dib, il n'empêche que l'on peut prendre au sérieux les arguments du texte de Germain. Ses arguments seront repris par l'ensemble des auteurs melkites. En effet, celui qui accepte Chalcédoine doit nécessairement refuser théologiquement le monothélisme. Et l'inverse risquerait de conduire les maronites au refus de Chalcédoine et pourrait les faire sombrer dans le nestorianisme. Et ce risque nous le voyons récemment surgir chez un historien syriaque orthodoxe, Matti Moosa⁵² comme il a surgi au XIX^e siècle chez l'archevêque syrien de Damas, Clément Joseph David⁵³. Ce qui est sûr, c'est uniquement l'accusation de « monothélisme » chez les maronites.

2. Jean Damascène (mort en 749)

Jean Damascène mentionne les maronites une première fois dans le *Libellus de recta sententia*⁵⁴ qui est une profession de foi rédigée vers 726 pour être adressée, au nom d'Élie, évêque maronite de Yabroud (dans le

50) Dzs, 553.

51) DIB, *Histoire*, p. 40.

52) Matti MOOSA, *The maronites in history*, Gorgias Press, Piscataway, NJ, 1986, p. 306.

53) Pierre Dib rejette ainsi les arguments de Clément Joseph DAVID, dans son recueil de *Documents et de preuves contre les maronites* publié à Leipzig en 1873, p. 316 et qui s'appuie sur le manuscrit concernant l'histoire des maronites d'un jésuite Martinis, p. 492. (cité DAVID, *Documents*).

54) MIGNE, PG, t. XCIV, col. 1432 ; cité par DIB, *Histoire*, p. 41.

Qalamūn, au nord de Damas), à Pierre métropolitite melkite de Damas : « Je jure par la sainte, consubstantielle et adorable Trinité, sans feinte, que c'est là mon sentiment et que je n'accepte rien en dehors de cela et que je ne suis nullement en communion avec celui qui a une autre foi et ne professe pas ce sentiment, spécialement avec les maronites »⁵⁵.

Elie confesse alors les deux volontés et les deux énergies dans le Christ, se rallie au Trisagion court et reconnaît les six conciles, y compris celui de Constantinople 680. Il s'engage alors à rompre la communion avec tous les hérétiques, et nommément avec les Maronites (mentionnés pour la première fois en grec *Τόμαρωνήσυμεν*). Les maronites sont cités comme un groupe chalcédonien actif, mais qui ne constitue pas encore une organisation hiérarchique séparée, parallèle à une hiérarchie melkite.

Jean Damascène cite les maronites dans une autre lettre, *Epistola ad Jordanem*, adressée à l'archimandrite Jordanès au sujet du Trisagion⁵⁶, après la mort de Jean de Jérusalem, survenue en 734-735. « C'est là le délire de Foulon (Pierre le Foulon), ayant perdu la raison, plein de suffisance, la tête découverte, se croyant plus sage que les Séraphins et plus élevé dans la connaissance des mystères, il n'a pas crainte de déchirer, à la manière des foulons, comme un vil tissu, l'hymne du Trisagion. En effet, si nous adressons l'hymne du Trisagion au seul Fils, toute équivoque disparaît complètement, et nous maronisons en ajoutant la crucifixion au Trisagion. Fasse le ciel que jamais cela ne monte à nos lèvres, Dieu nous en préserve ! Mieux voudrait mourir »⁵⁷.

P. Dib, à la suite de Mgr Debs⁵⁸, reprend l'argument d'Assémani pour dire que la mention des maronites est étrangère au contexte et qu'il s'agit plutôt des « manichéens », surtout que le manichéisme avait resurgi en Orient sous le nom de paulicianisme. Le métropolitite Pierre ami du Damascène, eut la langue coupée et fut exilé dans l'Arabie Heureuse par ordre du

55) Martin JUGIE, « Jean Damascène (Saint) », dans *DTC*, t. VIII, col. 698 et 705.

56) MIGNE, PG, t. XCV, col. 33-34 ; cité par DIB, *Histoire*, p. 41.

57) ASSÉMANI, *Bibliotheca juris orientalis canonici et civilis*, t.V, Rome, 1766, pp. 506-507, prétend voir dans le mot « maronisons » un ajout au texte et qu'il faut lire plutôt « nous délirons comme des gens ivres ». Il propose, dans d'autres textes, le remplacement du mot « maronite » par « manichaeis, manichéens ».

58) Joseph DEBS, archevêque maronite de Beyrouth, dans *Histoire de la Syrie*, t. IV-VIII, 1899-1905 ; l'argument fut repris par Joseph DARIAN, archevêque maronite de Tarse, dans son livre *La substance des preuves évidentes concernant la situation du peuple maronite, du commencement du V^e siècle jusqu'au début du XIII^e siècle*, Le Caire, 1912.

Calife Walid II et cela pour avoir stigmatisé l'impiété des Arabes et des Manichéens. Jean Damascène a du donc faire un effort théologique considérable afin de lutter contre le manichéisme.

Clément Joseph David⁵⁹ maintient le nom des maronites d'un côté et celui des manichéens de l'autre⁶⁰. Selon lui, Jean Damascène combattait les deux hérésies. À sa suite, nous ne croyons pas qu'il s'agit d'une simple confusion entre les maronites et les manichéens selon l'argument traditionnel utilisé par les maronites. Or, nous trouvons cet argument utilisé aussi par Paul d'Antioche contre les maronites et les jacobites au sujet de l'ambiguïté du Trisagion :

وإن كان اليعاقبة والموارنة يوجبون ذلك بقولهم: قدوس الله، قدوس القوي، قدوس الذي لا يموت، الذي صلب من أجلنا. فيجعلون المصلوب الآب والابن والروح القدس، لأن الله الآب والقوي الابن والذي لا يموت الروح القدس⁶¹.

Paul Houry traduit ainsi : « Pourtant les jacobites et les maronites posent nécessairement cela du fait qu'ils disent : Saint est Dieu, saint le fort, saint l'immortel, qui a été crucifié pour nous (formule proposée par Pierre le Foulon), faisant aussi que le crucifié c'est le Père, le Fils et l'Esprit Saint, car Dieu est le Père, le Fort c'est le Fils et l'immortel c'est l'Esprit Saint »⁶².

Là, Paul d'Antioche reprend le raisonnement de Jean Damascène au sujet du Trisagion et reproche aux maronites ce que Jean Damascène leur a reproché. Ce qui va plutôt dans le sens de l'authenticité du texte de Jean Damascène. Nous pensons qu'il s'agit bien dans le texte de « Maronites ». En effet, comme Germain, Saint Jean Damascène connaissait la polémique contre les maronites et la séparation des chalcédoniens en duothélites et en monothélites. Il a donc pu faire allusion aux maronites, dans ce texte, même s'ils étaient absents des autres textes contrairement à ce qu'affirmait P. Dib à la suite d'Assémani. La suite du texte cité par Assémani et repris et traduit par P. Dib, signale d'une manière plus claire les manichéens (manichaeis) : « Je jure... de me soumettre à la très sainte Église catholique et apostolique de notre métropole de Damas, la bien-aimée du Christ, d'écouter en toutes

59) DAVID, *Documents*, p. 192.

60) Matti MOOSA, *The maronites in history*, Gorgias Press, Piscataway, NJ, 1986, p. 306 ; reprend l'argument de Mgr Clément Joseph David pour prouver que les maronites ne sont pas chalcédoniens.

61) Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, IV, 35, p. 96 (le texte arabe).

62) Paul KHOURY, *Paul d'Antioche*, 35 (traduction française), p. 199.

3. Théodore Abū Qurrah (755-820)

Abū Qurrah était un évêque melkite de Ḥarrān. Il fut un des plus célèbres polémistes de son temps. L'intérêt de sa position vis-à-vis des maronites fut relevé par le P. Samir Khalil Samir en 1991⁶⁸.

Tout d'abord, il faut signaler, de la part de cet évêque melkite, la reconnaissance par les maronites des quatre conciles œcuméniques : « Pourquoi donc ô maronite, as-tu accepté avec joie et empressement le premier, le deuxième et le troisième concile, et n'as-tu jugé bon d'avoir une opinion différente de la leur, comme te l'ordonne l'Esprit Saint ? »

"فما بالك يا ماروني، قبلت المجمع الأول والثاني والثالث مسترسلاً منبسّطاً، ولم تر أن لك مع رأيهم رأياً، كما أمرك الروح القدس"⁶⁹.

Abū Qurrah continue son argumentation en ajoutant que les maronites qui ont accepté ces conciles, et qui ont refusé le cinquième et le sixième conciles, ont rejoint ainsi les autres hérétiques.

"فإن كنت تعيب على أولئك تحنيهم على تلك المجمع، فعالج نفسك بالعين في تحنيك على هذا المجمع السادس وارتدّ عن تيهك في رشدك".

« Si donc tu reproches à ceux-là leurs accusations à l'encontre de ces conciles, dépêche-toi de te reprocher à toi-même tes accusations à l'encontre de ce sixième concile ; reviens de ton égarement et fait montrer de bon sens »⁷⁰.

Si les maronites acceptent les premiers conciles et s'ils sont réellement chalcédoniens, ils devraient donc, comme les autres melkites d'Antioche accepter aussi le sixième concile qui a refusé le monothélisme. Ce serait une attitude ecclésiale plus cohérente ; ils ne seraient plus « hérétiques » et vivraient dans la *koinonia* ecclésiale des melkites et des latins qui accepte tous les conciles. Abū Qurrah reproche aux maronites leur illogisme qui consiste à rejeter le sixième concile, alors qu'ils acceptent les premiers. On ne peut faire un tri dans les définitions conciliaires, ou on accepte tous les décrets ou on les refuse tous.

68) Cf. Samir Khalil SAMIR, S.J., « Abū Qurrah et les Maronites », dans *POC* XLI, 1991, pp. 25-33 (cité SAMIR, *Abū Qurrah*). Samir Khalil SAMIR, S.J., *Encyclopédie maronite* 1, Kaslik, USEK, 1992, 215b-217b.

69) SAMIR, *Abū Qurrah*, p. 30.

70) SAMIR, *Abū Qurrah*, p. 30.

Par ailleurs, Abū Qurrah critique le monothélisme des maronites en avançant des arguments théologiques contre les leurs⁷¹. En effet : « C'est le Verbe (الكلمة) qui accomplit dans le Christ toutes les actions » (الأفعال), et Abū Qurrah ne pense pas comme les maronites que les facultés (*qiwā*) qui étaient dans le composé humain (*al-tarkīb al-unsī*) soient devenues nulles (*baṭulat* بطلت), car c'est le Verbe qui en était le directeur (*al-mudabbir* المدبّر) et le moteur (*al-muḥarrrik*). D'où le monothélisme des maronites. C'est bien donc le Verbe divin qui accomplit dans le Christ toutes les actions.

Enfin, Abū Qurrah dévoile les motifs politiques profonds de l'attachement des maronites au monothélisme, alors que toute l'Église melkite et latine romaine l'ait rejeté : « Si tu t'autorises à te soustraire au jugement de ces deux conciles (le cinquième et le sixième) sous le prétexte que ce sont les empereurs (*al-mulūk*) qui les ont rassemblés (*ḡama'athā*) »... « par là de ne pas mériter d'être acceptés parce que les empereurs y ont contraint (*qahara*) les gens (*al-nās*), alors tu as mal agi en acceptant le quatrième concile aussi et ceux qui l'ont précédé »⁷² comme Chalcédoine. Les maronites ont donc refusé ces deux conciles, car les empereurs ont exercé une contrainte sur les pères réunis en concile d'après Abū Qurrah. Il s'agirait d'une attitude politique méfiante vis-à-vis du pouvoir impérial, et plutôt auto-défensive vis-à-vis d'un ordre politique qui compromettrait, selon eux, l'identité et la liberté chrétienne et qui pourrait la délivrer progressivement. Il est vrai que les conciles furent provoqués par les empereurs respectifs, le sixième fut convoqué par Constantin IV Pogonat (668-685), le cinquième par Justinien I^{er}, malgré l'approbation ou l'opposition des papes. La question que soulignent les maronites c'est l'influence de la politique dans la décision.

4. Sa'īd Ibn Baṭrīq, patriarche d'Alexandrie (933-940)

Lorsque Sa'īd Ibn Baṭrīq⁷³, patriarche d'Alexandrie (933-940), parle des maronites, il explique qu'« au temps de l'empereur Maurice (582-602) le moine Maron affirmait au sujet du Christ deux natures, une seule opération et une personne ecclésiastiques et conciliaires. Il appelle à plus de liberté de conscience. Les adeptes de Maron étaient les maronites. Ils habitaient Ḥamāt. Ils construisirent un monastère à Ḥamāt, l'appelèrent Deir Maroun et professèrent la croyance de Maron »⁷⁴.

71) SAMIR, *Abū Qurrah*, p. 28.

72) SAMIR, *Abū Qurrah*, p. 31.

73) SA'ĪD IBN BAṬRĪQ, ou EUTYCHÈS D'ALEXANDRIE, *Annales*, éd. Cheikho, t. 1, Beyrouth, 1905.

74) Mgr Youssef DEBS, *Rūḥ al-rudūd*, Imprimerie publique, Beyrouth, 1871, p. 147.

Mgr Debs et P. Vailhé⁷⁵ refusent de citer ce texte, car il renferme plusieurs erreurs historiques. Le texte fait bâtir au VII^e siècle le monastère de saint Maron prêtre de l'Oronte, et attribue le monothélisme au règne de Maurice, alors qu'il vit le jour quelques années plus tard, sous le règne d'Héraclius, en 616, et ne fut adopté par les maronites que vers 633-634. Même P. Dib⁷⁶ refuse d'« accepter le récit d'événements dont il (l'auteur) n'a pas été témoin ». Cependant, le récit d'Eutychès va servir comme source d'informations valables à Mas'ūdī et à Guillaume de Tyr, historien et témoin des croisades (+1186).

Évidemment, Mgr Clément David⁷⁷ atteste en 1873 que le texte est authentique. Et s'il est authentique, les maronites étaient donc « monothélites ». Ce que refuse les auteurs maronites, défenseurs de la perpétuelle orthodoxie des maronites, comme Mgr Debs ou avant lui le patriarche Duwayhī⁷⁸ (1630-1704) et Mgr Joseph Darian (+1920)⁷⁹. Pour les deux orientalistes Brock⁸⁰ et Gribomont⁸¹, pendant le VII^e siècle, les chalcédoniens de Syrie restèrent ralliés, presque unanimement, à la doctrine proclamée par l'*Ekthèse*. Les maronites ou les moines de Beit Maroun partageaient les convictions des chalcédoniens. C'est seulement au début du siècle suivant que cette unanimité chalcédonienne se brisa. Les chalcédoniens se sont divisés en maximites et en monothélites. D'ailleurs, le monothélisme d'Héraclius fut professé en Syrie par les empereurs jusqu'en 680/681, date de sa condamnation confirmée en 692 par Justinien II. Mariam de Ghantuz Cubbé émet l'hypothèse, dans un article consacré à l'histoire ancienne des maronites⁸², de l'identification de Maroun avec le premier patriarche des maronites Jean Maroun qui résidait, à Mayfūq.

Une note relevée par Duwayhī (+1704) sur un manuscrit nous renseigne

75) Syméon VAILHÉ, « L'Église Maronite du V^e au IX^e siècle », *Écho d'Orient*, 1906, t. IX, p. 266.

76) DIB, *Histoire*, p. 46.

77) DAVID, *Documents*, p. 218.

78) DŪWAIHĪ, *Tārīḥ al-tā'ifat al-mārūniyat*, éd. R. al-Chartouni, Beyrouth, 1890, pp. 9-11. (cité DUWAIHI, *Histoire*)

79) Joseph DARIAN, *Cobāb al-bārāhīn 'an ḥaqīqat al-tā'ifat al-mārūniyat*, Le Caire, 1912.

80) Sebastian BROCK, «An early syriac life of Maximus the confessor», dans *AB* 91 (1973), pp. 344-345.

81) Jean GRIBOMONT, « Documents sur les origines de l'Église maronite », dans *ParOr* 5 (1974), pp. 115-116.

82) Mariam DE GHANTUZ CUBBÉ, « Quelques réflexions à propos de l'histoire ancienne de l'Église maronite », dans *ParOr* 26 (2001), p. 48.

sur l'état des maronites au XII^e siècle : « ... Le patriarche Pierre habite au monastère de Mayfūk, dans la vallée d'Ilij, de la région de Batroun, jusqu'au moment où il m'ordonna (c'est Simon le faible portant le nom de moine), d'être le supérieur et le gardien du monastère de Saint-Jean de Kouzbend, dans l'île de Chypre, en l'an 1432 (1121) des Grecs »⁸³. Du VIII^e au XII^e siècle, nous n'avons par beaucoup de renseignements. Sinon qu'ils existaient et qu'ils avaient élu un patriarche et qu'ils étaient vu toujours comme étant monothélites pas leur adversaire. Duwayhī nous rapporte aussi une inscription concernant « Pierre, patriarche des maronites, assis sur le siège d'Antioche. En 1452 (1141) des Grecs le 10 du mois béni de juillet... »⁸⁴.

Ce qui nous prouve qu'ils avaient élu donc des patriarches indépendants qui portent le titre antiochien des melkites et des non-chalcédoniens de la Syrie. Ils avaient pris contact avec le cardinal Guillaume délégué par le pape Innocent II en Orient dominé par les Croisés, afin de recueillir des obédiences. Les Francs le reconnurent en 1131 et comme eux « les principaux du clergé et de la nation maronite, tous, grands et petits, attestèrent par écrit et par serment leur invariable attachement au pape légitime »⁸⁵. La même tradition se répéta lorsqu'il y a eu l'élection d'Alexandre III (1179). Il provoqua en synode à Rome auquel étaient invités des évêques de Tyr, de Césarée, de Tripoli... Paul d'Antioche faisait-il partie de cette délégation ? Nous l'ignorons. Vers 1180-1181, les maronites, toujours accusés de monothélites par Paul d'Antioche, prêtèrent à Jérusalem un serment de fidélité, ce que Guillaume de Tyr interprétera comme une conversion⁸⁶.

Jérémie 'Amšīfī fut élu patriarche des maronites, dans le monastère de Sainte-Marie à Mayfūk, il fut envoyé à Rome en 1213 afin d'assister au IV^e concile du Latran. En 1215, le pape Innocent III lui envoya la bulle *Quiq divinae sapientiae* afin que les maronites s'appliquent à se rapprocher de l'Église romaine en toutes choses⁸⁷. Les maronites restèrent fidèles à Rome depuis ce temps.

83) Ištīfān DŪWAIHĪ, *Chronologie des patriarches maronites (Silsilat baṭārikat al-tā'ifat al-mārūniyat)*, éd. R. Al-Chartouni, Beyrouth, 1901, pp. 22-23.

84) Ištīfān DŪWAIHĪ, *Chronologie des patriarches maronites (Silsilat baṭārikat al-tā'ifat al-mārūniyat)*, éd. R. Al-Chartouni, Beyrouth, 1901, pp. 21-22.

85) DUWAIHI Ištīfān (AL-DUWAYHĪ), *Tārīḥ al-azminat* (éd. Paul Fahd), coll. Al-Ḥizānah al-tārīḥiyyat 3, Dār Laḥd Ḥaṭer, s.d.³.

86) DUWAIHI, *Histoire*, pp. 357-358.

87) ANAISSI, *Bullarium*, pp. 2-5.

5. Sulaymān al-Ġazzī, évêque melkite de Gaza (XI^e siècle)

Sulaymān al-Ġazzī⁸⁸ reprend une ancienne tradition melkite répandue par Sa'īd Ibn Baṭrīq, Eutychès, patriarche d'Alexandrie de 937-940 qui prétend dans ses annales que le moine Mārūn affirmait en Notre Seigneur le Christ deux natures, une seule volonté, une seule opération et une personne... Il a eu des adeptes et des partisans qu'on appelle les maronites. Ils étaient de la ville de Ḥamā, de Qennesrīn et d'al-'Awāṣim. À sa mort, les habitants de Ḥamā y construisirent un monastère, l'appelèrent Dayr Maroun et professèrent la croyance de Mārūn⁸⁹.

Cette tradition melkite faisait de Mārūn le fondateur du monothélisme, comme nous le rapporte la chronique de Denis de Tell-Mahré⁹⁰. La deuxième fois où Sulaymān al-Ġazzī critique les maronites et prétend qu'au cinquième concile œcuménique Maroun, comme Origène, furent condamnés. Ce qui pose problème, car cette condamnation est antidatée et ne correspond pas à la réalité. Ce qui est vrai c'est que l'origénisme fut condamné au cinquième concile, mais non les maronites. Jean Damascène, dans sa profession de foi dictée à Élie de Yabroud fait le lien entre le monothélite et l'origénisme et insinue que les monothélites étaient non seulement manichéens mais aussi des origénistes⁹¹. Il y a donc une tradition qui est née avec Jean Damascène et sur laquelle Sulaymān al-Ġazzī va s'appuyer, qui reproche aux maronites d'être aussi origénistes. Sulaymān reproche à Macaire d'être condamné au sixième concile pour son monothélisme, ceci est exact.

CONCLUSION

Germain Patriarche d'Antioche, Jean Damascène, Théodore Abū Qurrah, Sa'īd Ibn Baṭrīq patriarche d'Alexandrie, Sulaymān al-Ġazzī confirment tous l'attitude de Paul d'Antioche vis-à-vis des maronites, de leur monothélisme d'un côté et du Trisagion de l'autre. Les auteurs ou les ouvrages qui figurent parmi les ouvrages de référence des Maronites comme Tūmā al-

88) Cf. Harald SUERMANN, « Suleimān al-Gazzi, évêque melkite de Gaza (XI^e siècle) », dans *ParOr* 21 (1996), pp. 199-213 (cité SUERMANN, *Suleimān al-Gazzi*). L'article se réfère à l'œuvre de Sulāymān al-Ġazzī édité par Néophytos Edelby, dans *PAC* 7 (1984).

89) Cf. Michel BREYDY, *Annalenwerk des Eutycheios, Ausgewählte Geschichten und legenden kompiliert von Sa'īd Ibn Baṭrīq um 935 A-D.* trad. CSCO 471, 1985, 93 ; cité par SUERMANN, *Suleimān al-Gazzi*, pp. 192-193.

90) MICHEL LE SYRIEN, *Chronique*, éd. et trad. Jean-Baptiste Chabot, Paris, 1899, II, 492-496 ; VI, 457-461.

91) SUERMANN, *Suleimān al-Gazzi*, p. 194.

Puisse ce dossier contribuer à affirmer l'identité de la communauté syrienne maronite antiochienne chalcédonienne, son union à Rome et en même temps oser dire qu'elle fut traversée par ce courant monothélite jusqu'à sa rencontre avec l'Occident latin et sa réception du VI^e concile œcuménique.

E-mail : khalilch@inco.com.lb

Khalil CHALFOUN